Séance publique du Conseil communal du 28 juin 2021

Présents : Tous sauf :

Excusé(e)(s): Madame Francine Lageot
Messieurs Stéphane Ochendzan, Frédéric Daerden, Adrien Croisier, Yunus Sahinbay, Semih Berber, Paolo Gigantelli.

Droit d'interpellation du citoyen

1. Demande de Madame Sarah **Cerri** concernant la politique d'urbanisme et d'environnement de la Ville, en particulier le projet réf. 208L/2020.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal,

Je souhaite faire valoir mon droit d'interpellation pour interroger votre Assemblée sur la politique environnementale de la Ville de Herstal, en particulier à propos du site dit « Les Monts », qui comme chacun sait est encore l'objet d'un projet d'urbanisation. Je ne souhaite pas revenir sur l'historique de ce dossier qui, après avoir été voté par votre Conseil, puis refusé par la Région wallonne, va faire l'objet d'un nouveau dépôt et continue de susciter une importante mobilisation citoyenne. Je me limiterai à vous interpeler sur trois points : 1) la nécessité de faire mener une étude d'incidence ; 2) la nécessité de clarifier la position de la Ville sur les autres parcelles concernées par le site ; 3) plus généralement la nécessité de mettre à jour la politique environnementale de Herstal avec les enjeux de société contemporains.

Premier point : sur la nécessité de faire mener une étude d'incidence.

D'un point de vue strictement technique et administratif, nous savons déjà que le projet d'urbanisation porté par FL Projects concerne une superficie inférieure à 2ha, et ne nécessite donc pas, a priori, d'étude d'incidence. Cependant, l'avis (négatif) rendu par la Région Wallonne explique très bien que ce projet d'urbanisation n'a de sens que s'il permet une amélioration du maillage de voiries, et donc s'il s'étend au-delà de la parcelle actuellement concernée. Dès lors, l'alternative est claire : soit la nouvelle mouture du projet reste dans la superficie d'origine, il ne répond pas aux objections de la Région Wallonne, et il n'y a alors aucune raison que le Conseil communal lui donne son feu vert ; soit la nouvelle mouture du projet prévoit bien une extension, ce qui fonde alors pleinement la nécessité de réclamer une étude d'incidence. J'ajoute à cela le fait que la Ville peut très bien, de son propre chef, réclamer une telle étude d'incidence. Pour rappel, le site des Monts est reconnu comme « Site de grand intérêt biologique » par le portail « Biodiversité » de la Wallonie, qui précise que la zone présente « une biodiversité d'une richesse considérable », constitue « un relais important du réseau écologique », « ne coûte rien à la collectivité et rend pourtant nombre de services dit 'écosystémiques' » : face à ces constats, le simple bon sens réclamerait au moins qu'on se préoccupe minimalement des conséquences environnementales d'une destruction de cet îlot de nature spontanée. C'est ce que permettrait d'établir une étude d'incidence en bonne et due forme. Refuser cette étude d'incidence apparait comme une aberration, que, en tant que citoyens, nous ne pouvons interpréter que comme une manœuvre d'obstruction politique.

Deuxième point : sur la nécessité de clarifier la position de la Ville sur les autres parcelles concernées par le site.

Certaines de ces parcelles sont déjà possédées par la Ville, d'autres par des propriétaires privés. Certains de ces propriétaires nus ont dit être actuellement en négociation avec la Ville (via sa régie immobilière « Urbeo »), qui souhaite les acquérir. Aucune publicité n'est faite actuellement sur les usages visés pour ces parcelles. Peut-on en savoir davantage ? Comment cette politique de rachat s'inscrit-elle dans le plan de développement communal ? Faut-il y voir la volonté de la Ville de protéger le site pour en faire, comme le dit si bien le site d'Urbeo, un « lieu de détente et une respiration verte » dans la ville ? L'expression concerne l'ancien site industriel Browning ; le projet et les images sont très emballantes ; la Ville a bénéficié pour cela d'importants fonds européens, et annonce une « fin des travaux » en « 2020 ». Or, le « poumon vert » des Monts, lui, existe déjà bel et bien, et ne coûte rien. Est-ce que Urbeo va l'ajouter à sa liste de projets sur son site ? Formulé plus directement, ce second point se résume à la question suivante : pourquoi annoncer de grands projets de création de zones vertes lourdement subsidiés mais pas réalisés, alors qu'aucune publicité n'est faite sur le destin qu'on veut réserver (la vendre à des promoteurs immobiliers) à une zone verte déjà existante ? Planter des arbres, c'est bien ; mais puisqu'il faut des décennies à un arbre pour devenir réellement efficace en termes écologiques, ne pas abattre ceux qui existent, c'est beaucoup (beaucoup) mieux.

Troisième point : sur la nécessité de mettre à jour la politique environnementale de Herstal avec les enjeux de société contemporains.

Enfin, mon troisième point est une simple conséquence de ce qui précède : il faut que la Ville revoie urgemment sa politique environnementale, qu'elle l'adapte aux enjeux qu'impose le monde dans lequel on vit désormais, et qu'elle cesse d'en faire uniquement une « vitrine » de bonne conscience écologique. Le Musée de l'Éphémère ? Très bien, mais c'est insuffisant. Urbeo indique d'ailleurs encore clairement que le site n'existe qu'en attente d'une relance immobilière. La densité de population à Herstal, l'exiguïté des logements et des jardins, l'important taux de pollution de l'air, les excès climatiques que nous connaissons de plus en plus régulièrement, et, plus généralement, la prise de conscience citoyenne qu'un changement radical dans nos modes de vie et d'habitat est nécessaire si l'on veut, psychologiquement et physiquement, tout simplement survivre : tout cela doit amener la Ville à renforcer ses priorités environnementales. Cela passe notamment par une révision du plan de secteur et par une sanctuarisation des quelques zones vertes encore présentes dans le périmètre urbain. C'est en votre pouvoir de Conseil communal de prendre ces décisions. Ce n'est pas une fatalité administrative : ce sont des choix politiques. Qui décide de la politique environnementale à Herstal ? La régie immobilière Urbeo, ou bien le Conseil communal démocratiquement élu ? J'ose espérer que c'est encore la deuxième réponse qui est la bonne ; nous attendons de vous, mandataires élus, que votre attitude et votre courage politiques puissent ne pas nous en faire douter.

Enfin, permettez-moi de rappeler l'impact de ce projet sur le climat et la biodiversité de toute la ville, en quelques points :

- 7 arbres sont à abattre (1 de plus que dans le premier projet, d'ailleurs), tous d'une circonférence supérieure à 130 cm ; répondent à la définition d'arbres remarquables, ce qui devrait rendre le projet irrecevable en l'état ;

- Cette zone, dite de friche, et déjà partiellement détruite par un ratissage complet, est justement tout l'intérêt de la zone dans sa globalité car c'est avec une zone non boisée aux abords d'une zone boisée que l'on crée une biodiversité ;

- Les réponses apportées aux remarques de la DNF sont très (très) cosmétiques : la « transplantation » des espèces végétales protégées et la création d'une bande ensablée

ridicule sont un sommet de greenwashing. Le fait que l'entretien de cette bande de sable incombe aux futurs propriétaires du lot (l'immeuble à appartements) rend son destin très clair : elle ne sera pas entretenue ;

- La biodiversité ce n'est pas trois jeunes arbres parfaitement alignés et encadrés de béton, ce n'est pas quelques pelouses bien tondues, ce n'est pas des toits végétalisés, c'est un système complet, complexe, diversifié, laissé en liberté depuis des décennies.

Nous allons donc supprimer, à terme, un éco-système complet, une biodiversité, un poumon vert et un rempart contre le réchauffement climatique, déjà présent et totalement efficace.

Et pour conclure, je souhaite relayer à nouveau la proposition d'une concertation sur le destin de cette zone, avec un grand nombre de citoyens prêts à s'investir pleinement dans un véritable projet d'amélioration de la qualité de vie des riverains et des passants.

Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre f.f. qui, en synthèse, explique ce qui suit :

Madame Cerri,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre interpellation.

Nous en sommes à la deuxième interpellation citoyenne sur ce dossier, je comprends qu'il vous tienne à cœur, je l'ai bien ressenti dans votre intervention.

Aussi, je vais m'atteler à vous répondre le plus précisément possible et à tenter d'expliquer au mieux les choses avec l'ensemble des informations dont je dispose.

Avant de vous répondre sur les 3 points que vous évoquez, je souhaite mettre en évidence des éléments plus généraux sur le dossier des Monts.

Notre région, notre arrondissement, et notre ville font face à de grands défis. Parmi ceux-ci, l'environnement – et vous l'avez cité – mais aussi le logement.

En effet, une ville a besoin de zones vertes ; et la crise du coronavirus l'a confirmé, les citoyens sont en recherche d'espaces extérieurs partagés, d'autant plus lorsqu'ils n'en bénéficient pas à titre privé. C'est notamment pour cette raison, que durant les confinements, nous avons veillé à l'entretien de nos sentiers, des parcs du Musée de l'Ephémère et du Champs des Oiseaux ainsi que de l'Arboretum. Nous avons aussi aménagé les abords de l'espace Marexhe. Nous avons également une réflexion en cours sur les espaces de détentes répartis dans chaque quartier, et notamment dans celui de la Préalle.

Les villes font également face à un réel besoin de logements. On le sait, la pression démographique est élevée. D'ici 2040, 87.000 nouvelles habitations seront nécessaires en Province de Liège. Si l'on souhaite y répondre, et avec des bâtis de qualité, sans se retrouver face à une explosion des prix, la construction doit suivre. Au rythme actuel, nous sommes en déficit d'au moins 150 logements par an à Herstal.

Voilà deux grands défis qui se trouvent dans la balance des autorités régionales et locales.

Doit-on donner plus d'importance à un élément plutôt qu'à un autre ?
Je ne le pense pas.

Ils sont liés et nous devons chercher à rencontrer l'intérêt général. C'est-à-dire, la meilleure solution pour répondre aux défis à long terme. A Herstal, nous pensons que l'équilibre entre logement et environnement est atteignable : rénovation importante des logements publics, connexion des bâtiments publics au réseau de chaleur *(et demain les gros bâtiments privés)*, prime pour les panneaux photovoltaïques, etc.

Croyez-moi, l'équation n'est pas toujours facile puisqu'il faut aussi garantir une mixité, et des logements à prix abordables (Dans le projet des Monts, nous n'en sommes qu'au stade de la voirie. On sait qu'il y aura 3 immeubles à appartements et des maisons, mais il est trop tôt pour savoir quel standing auront ces logements. On le saura au moment du permis d'urbanisme. Donc impossible de parler de « bling bling » à l'heure actuelle). Là, l'autorité ne contrôle pas tout *(1800 logements sur 17.000)*, mais elle tente de favoriser des projets immobiliers en adéquation avec les quartiers tout en favorisant la mixité sociale *(charte)* ; et en décourageant la spéculation à l'aide de leviers fiscaux ciblés *(taxe sur les bâtiments inoccupés : voté en séance du 21/10/2019 à 19 pour et 11 abstentions ; taxe sur les terrains inoccupés).*

Enfin, il faut aussi veiller à ce que les logements soient proches des services essentiels, comme les écoles, les transports en communs ou encore les infrastructures sportives.

Comme tous les projets immobiliers à Herstal, celui dont nous parlons aujourd'hui s'insère aussi dans cet enchevêtrement de réalités à prendre en compte. En tant qu'autorité, nous ne sommes ni l'avocat du promoteur, ni le représentant du comité « Bon Air Trois juin ». Nous sommes le garant de l'intérêt général.

Cette position peut parfois être ressentie comme trop neutre, mais je vous assure que lorsqu'on est aux responsabilités, il faut l'assumer et donc faire en sorte que tout ce qui permet au citoyen et aux autres parties de s'exprimer soit mis en place.

L'enquête publique, est l'outil principal d'expression ; mais aussi les réunions de concertation, ou encore l'interpellation citoyenne. Alors oui, à un moment donné l'autorité devra trancher sur le projet en tant que tel, sur le permis d'urbanisation et pas que sur la voirie.

Il y a déjà eu une enquête publique de 30 jours et une réunion de concertation. Un recours a abouti à la Région Wallonne, qui a engendré lui-même une deuxième enquête publique qui est en cours et qui se terminera le 30 juin. Les citoyens ont donc encore 2 jours pour s'exprimer et l'autorité doit respecter ce droit. *(l'enquête a été lancée dans un périmètre de 50 mètres à partir des limites des terrains faisant l'objet de la demande. Elle a concerné 108 ménages).*

Je vais maintenant répondre précisément à vos 3 questionnements.

Premièrement, je voudrais faire taire une rumeur. Ni Urbeo, ni la ville de Herstal n'ont de projet immobilier ou autre sur le site des Monts. Pour être totalement transparent avec vous, la Ville possède 4 parcelles à proximité du site qui sont, entre autre, occupées par un bassin d'orage et une canalisation d'égouttage. J'affirme également que la régie communale autonome Urbeo ne possède aucune parcelle voisine au projet et n'est en négociation avec aucun propriétaire pour en acquérir.

Cette clarification me permet de faire le lien avec votre premier point : la demande d'une étude d'incidence. Vous indiquez que celle-ci s'impose étant donné que le projet est voué à s'agrandir. En ce qui concerne la Ville de Herstal et Urbeo, je viens de vous répondre clairement sur cet aspect.

Maintenant, je comprends le sens de votre interpellation sur ce point, car il est vrai que le recours a eu un effet inattendu puisque la Région Wallonne demande au promoteur de

densifier le maillage des voiries et donc de ne pas empêcher un développement futur par des voiries organisées en clos, ce qui était le cas dans le premier projet.

Le demandeur a donc redéposé un projet avec des plans modifiés pour se plier à la demande de l'autorité régionale, mais sans modification de son périmètre, qui demeure toujours dans l'1,4 ha *(adjacent à un espace boisé 10 fois plus important de près de 13 ha)*. Puisqu'il s'agit d'une modification d'une procédure en cours d'instruction, l'étude d'incidence n'est pas nécessaire et ne pourrait s'imposer. *(Néanmoins, je peux voir avec nos services s'il est possible de réclamer un complément corollaire de la notice d'évaluation préalable des incidences).*

Deuxièmement, concernant l'impact sur la faune et la flore, je vous rappelle l'avis favorable conditionnel du Département Nature et Forêts de la Région wallonne, qui est l'instance la plus compétente dans cette matière. Néanmoins, je me permets de vous indiquer que même si le périmètre du projet n'a pas été modifié avec les nouveaux plans, le DNF est une nouvelle fois consulté. Nous attendons encore sa réponse.

Enfin, sur la politique environnementale de la ville. Je vous rejoins sur beaucoup de points et vous avez bien compris nos préoccupations au début de mon intervention. Je tiens aussi à rappeler qu'il y a 10 ans *(SSC voté en septembre 2010)*, nous avons posé un acte fort en ce sens : la création d'une réserve foncière immunisée sur la partie haute de la Ville de Herstal afin de conserver des zones d'espaces verts. C'est ce qu'on appelle la « bande verte » à Herstal. Nous avions fait appel à des spécialistes des Universités de Bruxelles et de Liège pour notamment, découper notre territoire en zone à urbaniser et à protéger et, le terrain de 1,4 ha qui nous occupe n'en fait pas partie.

Pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, il faut bien entendu disposer d'espaces verts *(et Herstal n'en manque pas)*, mais je pense qu'il faut surtout s'inscrire dans des solutions structurelles :

- Le réseau de chaleur, qui est en construction pour le moment, représentera 38.000 tonnes de CO2 en moins dans l'atmosphère dans sa première phase. Soit l'équivalent des rejets de 20.000 ménages. Il y a 17.000 ménages à Herstal. Je pense que ce n'est pas une vitrine de bonne conscience.

- L'arrivée du tram en 2026, au-delà d'améliorer la mobilité et le confort des citoyens, va contribuer à réduire aussi fortement les émissions de gaz à effet de serre.

- Le plan de rénovation de 32 millions d'euros pour 757 logements publics *(dont 65 dans le quartier des Monts)* d'ici 2025 va dans le même sens.

- Le plan Renowatt d'isolation des bâtiments publics nous a permis d'en rénover 12 *(2,7 millions)* et d'améliorer significativement leurs performances énergétiques (École spécialisée Herstal Centre Bibliothèque - ONE Vert Vinâve 176.536,85 € École des Cascogniers (primaire) Antenne com. Milmort + primaire Donnay École Donnay 336, 309 kW 239, 507 Énseignement Spécialisé de Milmort École de Liers (Maternelle, Primaire et Spéciale) École Jacques Brel I (maternelle et primaire) École Muraille Centre de santé - École primaire Faurieux MI Saroléa Piscine communale + ancien bureau des sports).

- La création prochaine d'un Parc urbain sur l'ancien site Browning.

- La mise en place d'un jardin productif de 2,5 ha sur l'ancien site des ACEC.

Pour ne citer que quelques exemples.

Vous voyez donc que là où nous avons la main nous faisons ce qu'il faut. Nous sommes conscients de notre responsabilité environnementale.

Pour le projet des Monts, dossier qui légitimement vous préoccupe, nous sommes face à 1,4 ha de terrain privé, non boisé, qui se trouve en zone d'habitat urbain apte à l'urbanisation et en intérieur d'ilot à urbaniser de manière prioritaire au schéma de développement communal.

A ce stade, notre rôle est de permettre à l'enquête publique de se dérouler pour que les citoyens qui le souhaitent s'expriment. Je les y invite !

Je vous assure que toutes les requêtes ont été prises en compte et analysées avec sérieux par nos services et que ce sera encore le cas jusqu'à la fin de cette deuxième enquête.

Madame Cerri, je pense avoir été le plus complet possible, et j'ai tenté de vous expliquer au mieux notre vision à long terme mais aussi notre rôle essentiel de recherche d'équilibre et d'intérêt général. Cet équilibre n'est pas toujours facile à atteindre et nous faisons en sorte d'y parvenir sur base d'indicateurs objectifs analysés par nos services et les professionnels désignés pour nous aider. Je suis conscient qu'il ne peut convenir à tout le monde mais il permet de se fixer un cap et une vision à long terme qui sont indispensables pour faire face aux défis actuels et futurs.

Sachez aussi que je reste disponible à votre convenance.
Je vous remercie pour votre attention et je vous rends bien volontiers la parole.

Madame Cerri réplique.

L'interpellation est close.

Points présentés par M. le Bourgmestre ff

Coordination générale et planification des politiques locales

2. Rapport de rémunération en exécution de l'article L6421-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

- **Accord unanime.**

3. Subvention au Festival international du film de comédie de Liège – édition 2020 – Contrôle de l'utilisation de la subvention 2020.

- **Accord unanime.**

4. Subvention au Festival international du film de comédie de Liège (FIFCL) - édition 2021. Octroi d'une subvention pour l'année 2021.

- **Accord unanime.**

Madame Eva Meeus quitte la séance.

5. Marché de services relatif au portefeuille d'assurances de la Ville de Herstal. Projet de marché de Services.

- Accord par 18 voix « pour » et 7 abstentions

Bâtiments communaux

6. Marché public relatif aux travaux de remplacement de vitrages au nouvel Hôtel de ville Herstal. Projet de marché de travaux

- **Accord unanime.**

Enseignement

7. Enseignement maternel - Augmentation de cadre à la date du 4 mai 2021 - Création de 2 demi-emplois

- **Accord unanime.**

8. Déclaration de vacances d'emploi en vue de la nomination à titre définitif. Année scolaire 2021-202

- **Accord unanime.**

Madame Eva Meeus rentre en séance.

Madame Lise Jamagne quitte la séance.

Tutelle sur le CPAS

9. CPAS : Comptes 2020.

- Approuvés par 16 voix « pour » et 9 abstentions

Madame Lise Jamagne rentre en séance.

Stratégie de développement territorial

56. Une motion du groupe PTB concernant le permis d'urbanisation 208L/2020 situé rue du 3 juin à Herstal afin d'organiser une consultation populaire.

Cette motion est mise aux voix.

Il est procédé par vote à main levée.

Le résultat du vote est le suivant : **8 voix « pour » et 18 voix « contre »**

En conséquence, la motion est rejetée

Commerce local

10. Projet Créashop Villes – Délégation à Urbeo Commerce SCRL de la gestion opérationnelle du projet – Clôture du projet

- Accord unanime

Monsieur Julien Liradelfo quitte la séance.

Points présentés par M. l'Echevin a.i. Christian Laverdeur

Finances

11. Adhésions/Affiliations de la Ville de Herstal à différentes Asbl et autres Institutions et cotisations y relatives.

- **Accord unanime.**

Recette

12. Vérification de la caisse communale du 08/06/2021. Pour information

- **Pris Connaissance.**

Taxes

13. Recours devant la Cour d'Appel contre le jugement du Tribunal de Première Instance de Liège du 29 avril 2021 (RG : 20/58/A) en matière de contentieux fiscal. Monsieur Mungiovi Filippo. Tribunal de Première Instance. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés. Exercice 2018, article 000075 au montant : 1.800 € et article 000076 au montant : 1440 €. Autorisation d'ester en justice.

- Accord par 18 voix « pour » et 7 abstentions

Voiries - Égouttage

14. Fourniture et entretien d'un dumper pour le service des Travaux. Projet de marché de fournitures.

- **Accord unanime.**

15. PIC 2019-2021. Création d'un giratoire au carrefour de la route de Liers avec les rues de la Hallette, du Tilleul et de Fexhe à 4041 Milmort. Projet de marché de travaux. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**

16. PIC 2019-2021. Création d'un giratoire au carrefour de la route de Liers avec les rues de la Hallette, du Tilleul et de Fexhe à 4041 Milmort. Convention entre la Ville de Herstal, Resa et Proximus relative au marché conjoint. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**
-

17. PIC 2019-2021. Réhabilitation de l'égouttage et réfection de voirie rue Guillaume Delarge à 4040 Herstal. Projet de marché conjoint de travaux. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**

18. PIC 2019-2021. Réhabilitation de l'égouttage et réfection de voirie rue Guillaume Delarge à 4040 Herstal. Convention entre l'AIDE, la Ville de Herstal et la CILE relative au marché conjoint. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**

19. PIC 2019-2021. Réhabilitation de l'égouttage et réfection de la rue Jean Dessard à Herstal. Projet de marché conjoint de travaux. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**

20. PIC 2019-2021. Egouttage et aménagement de la rue de la Station (partie) à Herstal. Projet de marché conjoint de travaux. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**

21. PIC 2019 - 2021. Egouttage de la rue Croix Jouette à 4041 Vottem (entre les habitations n° 78 et 110). Projet de marché conjoint de travaux. Point 3.3.3. du PST.

- **Accord unanime.**

22. Marché de services passé par le Service Public de Wallonie pour le prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général. Adhésion à la centrale d'achat.

- **Accord unanime.**

Points présentés par Mme l'Echevine Sylvia Spagnoletti

Culture

23. Bibliothèques publiques. Rapport annuel financier à introduire auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'exercice 2020.

- **Accord unanime.**

24. Musée. Dissolution de l'asbl « Musée de la fraise et de la vie d'antan ». Don du patrimoine de l'asbl à la Ville de Herstal. Conservation et gestion du patrimoine et des activités du Musée de la fraise et de la vie d'antan de Vottem par le Musée de la Ville de Herstal.

- **Accord unanime.**
-

Points présentés par Mme l'Echevine Isabelle Thomsin

Famille et soutien à la parentalité

25. Petite enfance. Action PST 5.4.5. Convention avec « Bébébus » dans le cadre de l'organisation d'une halte-garderie. Avenant 3 relatif à l'organisation durant les congés scolaires et aux modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention.

- **Accord unanime.**

Points présentés par M. l'Echevin Franco Ianieri

Budget

26. Modifications budgétaires n°1 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2021.

- Approuvées par 23 voix « pour » et 2 abstentions

Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

27. Eglise Protestante. Compte 2020

- Accord par 4 voix « pour » et 21 abstentions

28. Régie des Quartiers de Herstal asbl. Comptes annuels 2020.

- Accord par 24 voix « pour » et 1 abstention

29. Régie des Quartiers de Herstal asbl. Subvention pour l'exercice 2021.

- Accord par 24 voix « pour » et 1 abstention

Relations avec les intercommunales

30. Holding Communal S.A. (en liquidation) Assemblée Générale des Actionnaires le mercredi 30 juin 2021. Comptes 2020.

- Accord par 16 voix « pour » et 9 abstentions

31. RESA SA. Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 1er juillet 2021. Désignation du réviseur d'entreprises et Pouvoirs.

- Accord par 16 voix « pour » 7 voix « contre » et 2 abstentions

32. ISoSL – Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège. Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 30 juin 2021. Comptes 2020 et décharge.

- Accord par 16 voix « pour » et 9 abstentions

A l'unanimité, Madame Bojana **Visic** est désignée en qualité de délégué de la Ville de Herstal pour être présent et porter la présente décision à l'assemblée générale concernée.

33. SPI - Services Promotion Initiatives En Province de Liège. Assemblée Générale Ordinaire le mardi 29 juin 2021. Comptes 2020 et décharge.

- Accord par 16 voix « pour » et 9 abstentions

A l'unanimité, Monsieur Arnaud **Thonard** est désigné en qualité de délégué de la Ville de Herstal pour être présent et porter la présente décision à l'assemblée générale concernée.

34. SPI - Services Promotion Initiatives En Province de Liège. Assemblée Générale Ordinaire le mardi 29 juin 2021. Plan stratégique – Présentation de l'état d'avancement.

- Accord par 16 voix « pour » et 9 abstentions

A l'unanimité, Monsieur Arnaud **Thonard** est désigné en qualité de délégué de la Ville de Herstal pour être présent et porter la présente décision à l'assemblée générale concernée.

35. ENODIA SCiRL. Assemblée Générale Ordinaire le mardi 29 juin 2021. Rapport de rémunération 2020.

- Accord par 16 voix « pour » 7 voix « contre » et 2 abstentions

36. S.C. Liège Expo. Assemblée Générale Ordinaire des Coopérateurs le mardi 29 juin 2021. Comptes 2020 et décharge.

- Accord par 16 voix « pour » et 9 abstentions

37. EthiasCo scrl - Association d'assurances mutuelles. Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 30 juin 2021. Comptes 2020 et décharges.

- Accord par 16 voix « pour » et 9 abstentions

Monsieur Julien Liradelfo rentre en séance.

Points présentés par Mme l'Echevine Denise Bohet

Cimetières

57. Une question orale de Monsieur Arnaud **Thonard**, Conseiller communal, concernant la gestion et l'entretien des cimetières de la Ville de Herstal.

Réponse est apportée par Madame l'Echevine déléguée.

Monsieur Arnaud Thonard quitte la séance

Points présentés par Mme l'Echevine Bojana Visic

Protection de l'environnement

58. Une question orale de Madame Christelle **Timmermans**, Conseillère communale, concernant l'incendie au centre de tri de la société Suez.

Réponse est apportée par Madame l'Echevine déléguée.

Monsieur Arnaud Thonard rentre en séance

Madame Sylvia Spagnoletti et Messieurs Christian Laverdeur, André Namotte et Fabrice Merola quittent la séance.